



## A qui de payer la fuite d'eau?

Par **stefoo**, le **25/10/2009** à **20:39**

Bonjour, je suis locataire d'une maison d'une trentaine d'années en banlieue Lyonnaise, suite à une rupture de la canalisation d'eau entre le compteur et la maison donc sur le terrain que j'occupe, suite au passage de l'agent qui relève les compteurs j'apprends ce qu'il se passe il constate alors une consommation anormale suite à cela j'ai reçu une facture d'eau de "véolia" m'informant que je dois 1608€ euros à régler dans les deux mois notre consommation personnelle étant déjà déduite de ce montant.

ma question est : à qui revient de payer une telle facture?

cordialement stef.